



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médecins

Question écrite n° 35695

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la prochaine revalorisation des actes des infirmières libérales. L'historique signature de l'accord conclu entre les infirmières libérales et la CNAM, tendant à relever de 5,3 % leurs actes en contrepartie d'une redistribution de la carte paramédicale libérale au profit des zones sous médicalisées nous pousse inéluctablement à faire le parallèle avec la tentative d'harmoniser l'implantation des médecins libéraux, retirée sous la pression des internes en médecine. Compte tenu la brèche ouverte par la branche des infirmières qui lève un tabou notoire, il lui demande comment elle compte réinciter les médecins à s'installer sur l'ensemble du territoire face à une réelle désertification de certains secteurs.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35695

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2008, page 9903

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)